

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
<b>Date de la convocation :</b>
<b>22 septembre 2022</b>

**Séance du 28 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**Procurations** : M<sup>me</sup> DELAVAL MF. pour M. FOVEZ A.  
M<sup>me</sup> BRENDLER L. pour M<sup>me</sup> FROMONT V.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> RUELLE N.

**OBJET** : CDG 59 – convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 Pôle Santé au Travail

M. le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 Pôle Santé au Travail dans laquelle il est spécifié que le centre de gestion du Nord fait évoluer ses services de santé et médecine du travail et ses tarifs. Jusqu'à présent les visites et action des professionnels de santé étaient facturées à la journée ou demi-journée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour accéder à ces prestations une contribution annuelle de 85 euros par agent devra être versée. Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 Pôle Santé au Travail et tout document relatif à cette affaire.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 06 octobre 2022.  
Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication le **07 OCT. 2022**

**07 OCT. 2022**

